II. Définition du projet

II.1. Historique du projet et recommandations

Des données sur l'historique du projet et du choix du site sont comprises dans l'étude d'impacts générale.
Quelques informations sont reprises ici (source : Elicio).

Choix du site

Localisé dans le département de la Charente-Maritime, le site s'inscrit dans la plaine entre Saint-Jean-d'Angély et Surgères dans une zone attractive pour l'accueil de parcs éoliens.
Le site est dans les «zones potentiellement favorables sous réserve de prise en compte des enjeux» définies en 2023 par la DREAL (Portail national ENR) sauf sur le tracé de la rivière de la Trézence («zones non potentiellement favorables»). Les deux communes d'accueil de Vergné et de Lozay sont définies favorables dans l'ancien Schéma Régional Eolien Poitou-Charentes.

Le site est en effet localisé en bordure de l'axe routier majeur qu'est l'autoroute A10, dans un paysage de plaine de grandes cultures offrant des capacités d'accueil d'un parc éolien, sans contraintes techniques rédhibitoires et facile d'accès.
Il est par ailleurs localisé à proximité du parc éolien existant de Villeneuve Vergné qu'il peut compléter dans une logique d'extension et de densification de ce secteur éolien existant. Il a été défini par Elicio dans cet objectif.

Le «Guide des bonnes pratiques pour l'éolien» réalisé par la Communauté de Communes du Vals de Saintonge en 2023 définit des critères pour le développement de l'éolien, que le site étudié ne vérifie pas tous. Il est en effet en partie à moins de 700 m du bâti tout en respectant la distance réglementaire de 500 m. Il est dans le tampon de 15 km autour de l'aérodrome de Saint-Jean-d'Angély défini dans ce guide local. L'étude d'impact globale précise l'impact du projet de la Trézence. Concernant le patrimoine, le site étudié respecte le recul de 6 km aux églises de Saint-Jean-d'Angély et d'Aulnay (site à plus de 10 km de ce patrimoine Unesco). Les impacts depuis l'habitat et le patrimoine sont traités dans ce volet paysager du projet éolien de la Trézence.

Historique du projet

Elicio a engagé le développement du projet en 2021.

Le développement du projet s'est ainsi appuyé sur plusieurs phases :
- Etude de faisabilité interne et pré-consultations en 2021,
- Premières discussions avec les élus de Vergné en 2022 (refus de la commune de Lozay d'échanger avec Elicio lors de toute la démarche projet entre 2022 et 2025) ;
- Lancement études thématiques en 2023 : volet naturaliste, volet paysager, étude d'impact, volet acoustique ;
- Réflexion sur l'implantation à l'issue des recommandations des états initiaux en 2025 ;
- Définition de l'implantation du projet et communication sur le projet en 2025: réunion avec la DREAL en septembre 2025, information des habitants et des élus par Elicio avec l'accompagnement d'un cabinet de concertation (bulletin d'information aux habitants en septembre 2025 ; comité de projet en novembre 2025 ; forum d'information auprès des riverains en novembre 2025) ;
- Finalisation des études pour le dépôt du dossier de demande d'autorisation environnementale début 2026.

Recommandations du volet paysager

A l'issue de l'état initial paysager, les recommandations générales sont de :

- Créer un parc en cohérence avec le parc proche de Villeneuve Vergné, en reprenant le principe d'implantation en ligne le long de l'autoroute A10 ;
- Porter attention à la lecture du projet depuis l'habitat proche avec le secteur à l'ouest de l'autoroute plus opportun pour son éloignement à Vergné et son éloignement de l'axe visuel sur Lozay et son église monument historique depuis le sud, tandis que le secteur sud est plus isolé et plus proche de l'habitat au sud, et le secteur à l'est de l'A10, s'il est plus éloigné du hameau de Blouc présent à l'ouest, il est plus proche du bourg de Vergné.
- Utiliser préférentiellement les chemins agricoles présents sur le site pour la desserte du projet.
- Porter attention au maillage de haies existantes sur le site.

II.2. Etude de variantes
II.2.1. Définition des variantes

Plusieurs variantes ont été définies par Elicio lors de la démarche projet, notamment en fonction des aspects humains, environnementaux, paysagers et techniques.
Toutes les variantes comptent des éoliennes sur les deux communes de Vergné et de Lozay avec un gabarit maximal de 180 m de hauteur totale.

Variante 1

La variante 1 comprend 5 éoliennes, réparties en deux lignes parallèles de part et d'autre de l'autoroute A10 : une ligne de 3 éoliennes à l'ouest et une ligne de 2 éoliennes à l'est.

C'est la variante maximale. Elle est reculée de l'habitat au sud (Blouc, la Pouillère, Lozay). Aucune éolienne n'est en effet implantée dans la zone au sud de la ligne à haute-tension.

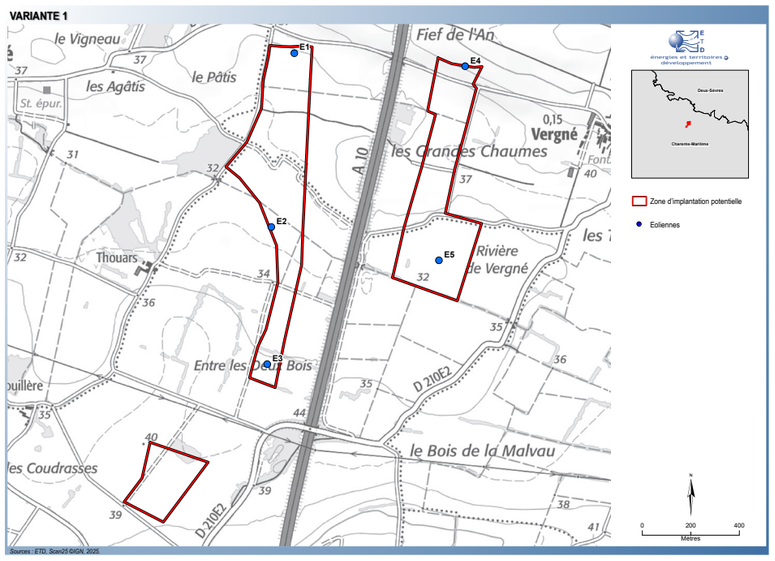

Carte 52. Variante 1

Variante 2

La variante 2 comprend 4 éoliennes.
Elle correspond à une évolution de la variante 1 en gardant la même répartition mais en supprimant l'éolienne E3 de la variante 1 afin de créer un parc régulier avec 2 lignes parallèles de 2 éoliennes.

Elle est par conséquent plus éloignée de l'habitat au sud et occupe un angle nord/sud plus faible par rapport à la variante 1.

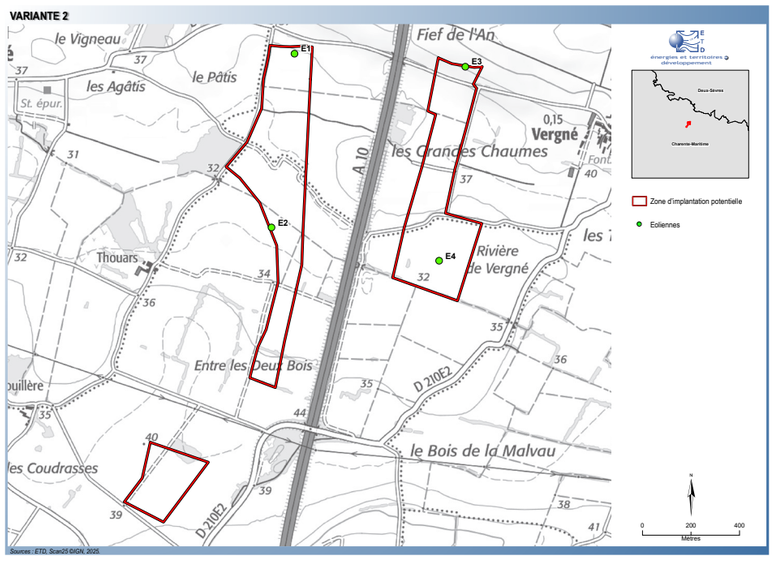

Carte 53. Variante 2

Variante 3

A la différence des deux autres variantes, la variante 3 présente une géométrie en une seule ligne. Elle comprend 3 éoliennes à l'ouest de l'autoroute.
Elle permet de se reculer de l'habitat à l'est (bourg de Vergné, hameau de la Lignatte).
Elle occupe un angle est/ouest plus faible que les variantes 1 et 2 du fait de sa géométrie en une seule ligne orientée nord/sud.

La variante 3 correspond au projet retenu.

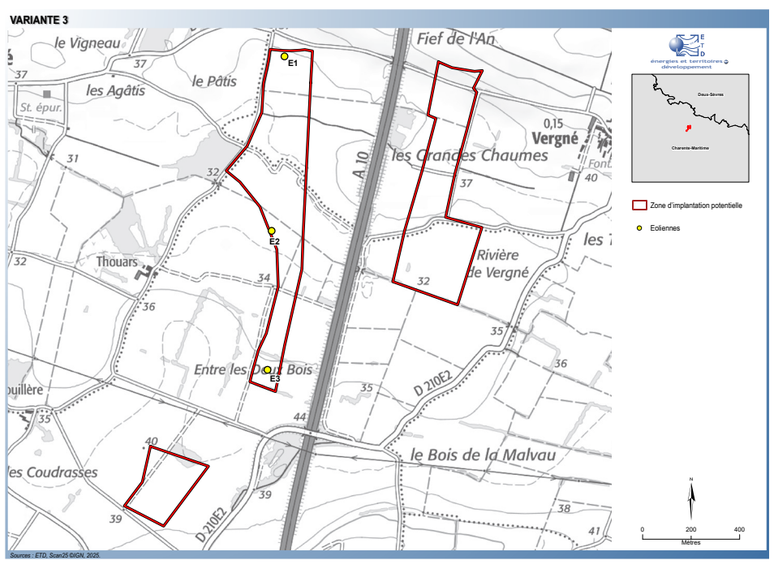

Carte 54. Variante 3

II.2. Etude de variantes
II.2.2.Photomontages des variantes

Des photomontages des trois variantes (cf. carte de localisation ci-dessous) sont réalisés par ETD à l'aide du logiciel Windpro en prenant un gabarit d'éoliennes de 180 m de hauteur totale avec un rotor de 117 m de diamètre. L'inventaire éolien est celui listé dans l'état initial.
Les photomontages sont présentés ci-après dans un angle de 120° en deux versions : avec les silhouettes des éoliennes et en photomontages avec les éoliennes pour chaque variante.
Ces photomontages précisent l'emprise et la géométrie du projet dans les vues depuis l'habitat proche et en vue d'ensemble.

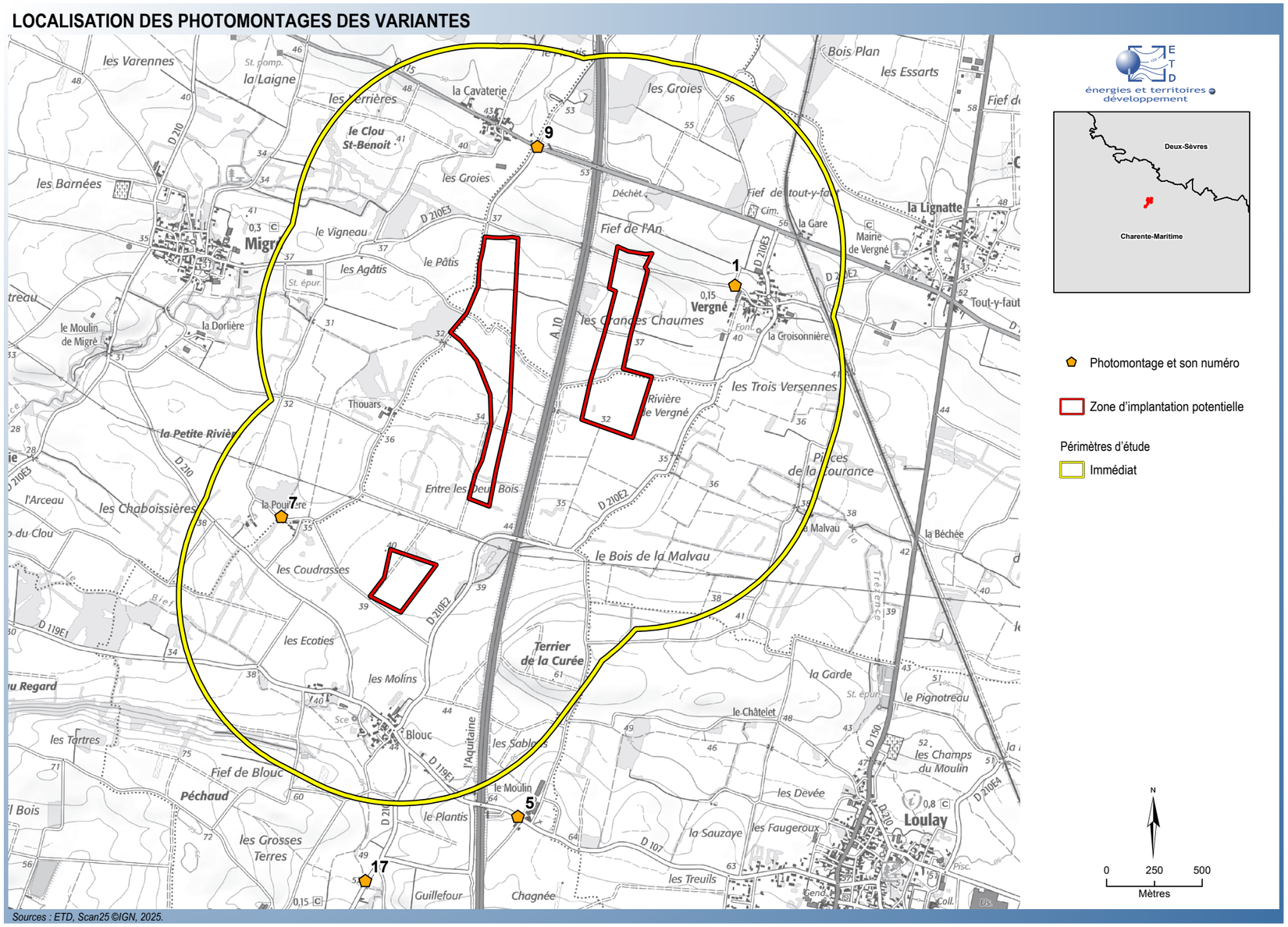

Carte 55. Localisation des photomontages de variantes

N° du photomontage	Localisation du photomontage	Distance au site étudié
1	Sortie ouest de Vergné	0,5 km à l'est
5	Sud du site près de l'autoroute A10 sur la RD107 au lieu-dit le Moulin	1,2 km au sud
7	Hameau de la Pouillère	0,6 km à l'ouest
9	RD115 sortie est du hameau de la Cavaterie	0,5 km au nord
17	Sortie nord de Lozay sur la RD210	1,4 km au sud

Tableau 8.Liste des photomontages de variantes

Photomontage n°1 depuis la sortie ouest de Vergné

Vue panoramique de l'état initial dans un angle de 120° (parcs existants et accordés visibles)



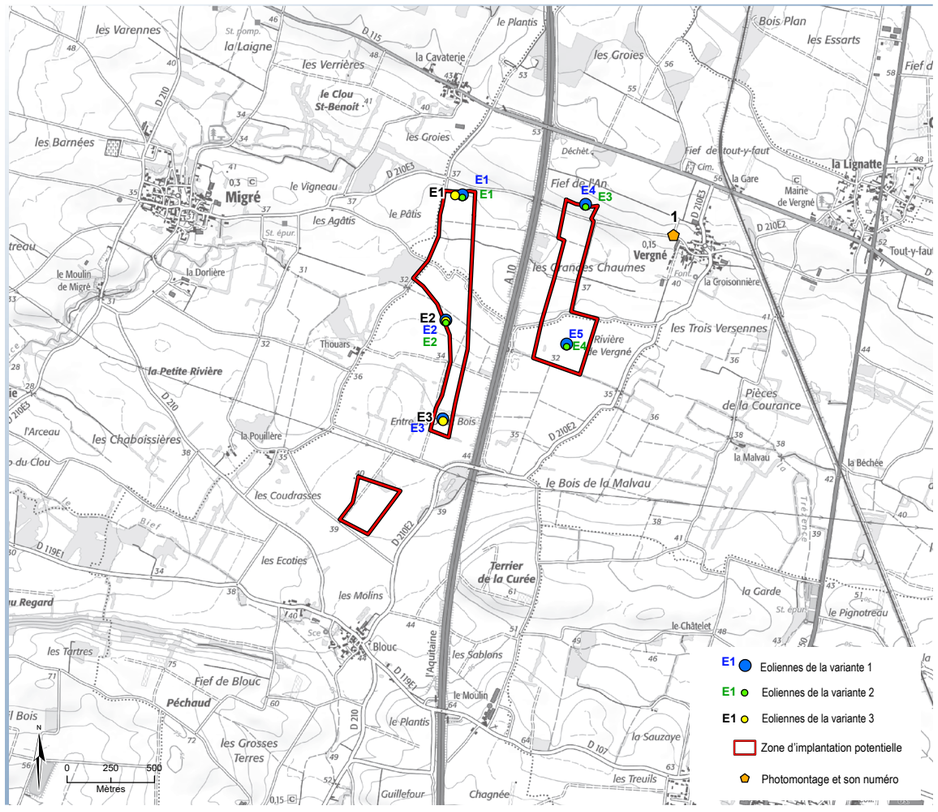

Carte de localisation du photomontage

Ce photomontage est réalisé en sortie ouest de Vergné sur la route locale reliant Vergné à Migré. Il a pour objectif d'illustrer les vues ouvertes depuis ce bourg proche présent dans l'est du périmètre immédiat.

La vue est ouverte sur la plaine, découpée en plusieurs plans par les ondulations du relief et les bois.
Le site étudié s'inscrit en plan intermédiaire, en vue immédiate à moins de 1 km.

- La variante 1 se lit avec ses deux lignes de trois et de deux éoliennes. C'est la variante la plus dense. Elle est ici perçue dans sa plus large emprise nord/sud dans cette vue depuis l'est.
- La variante 2 est similaire à la variante 1 mais plus régulière avec ses deux lignes de deux éoliennes. Depuis ce point, la variante 2 occupe le même angle que la variante 1, elle est moins dense avec une éolienne en moins. Elle est à même distance de Vergné que la variante 1.
- La variante 3 forme une ligne de trois éoliennes. C'est la variante la plus éloignée de Vergné (pas d'éolienne dans l'est du site), la moins dense et occupant l'angle le plus faible depuis ce bourg du fait de la suppression des éoliennes à l'est de l'autoroute.

Les autres parcs éoliens présents dans cette vue vers l'ouest sont éloignés dans l'arrière-plan de la vue (> 10 km). Le parc de Migré se lit à environ 3 km au nord-ouest avec d'autres parcs en arrière-plan (> 7 km). Les trois variantes s'ajoutent à l'ouest de Vergné en vue proche avec une géométrie simple et lisible suivant un axe nord/sud.
Les variantes 1 et 2 sont les plus impactantes avec leurs deux éoliennes à l'est de l'autoroute qui sont proches du bourg de Vergné (< 1 km).
La variante 3 est la plus favorable depuis Vergné car plus éloignée (> 1 km) et en une seule ligne d'éoliennes.

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)



Variante 1

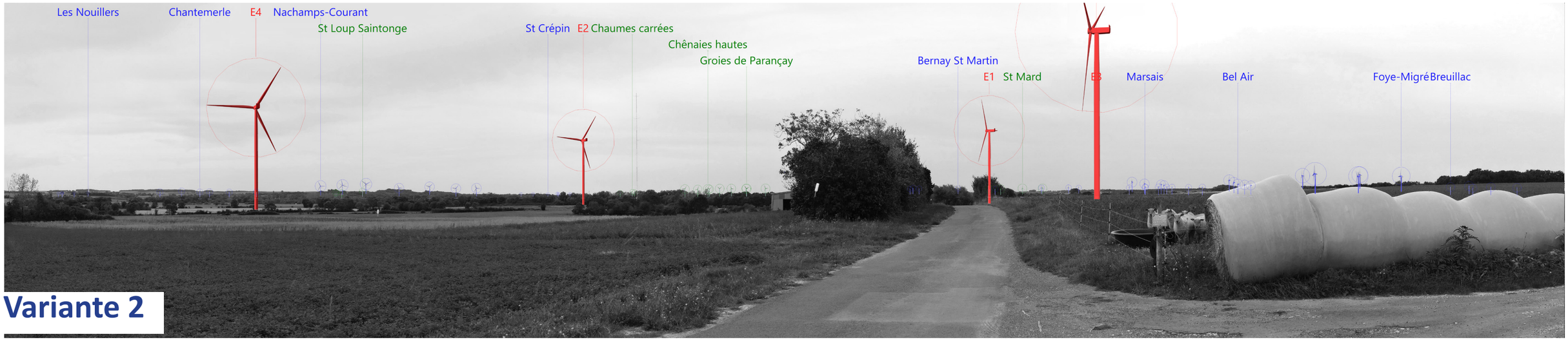

Variante 2



Variante 3

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Variante 1



Variante 2



Variante 3

Photomontage n°5 depuis la RD107 à proximité de l'A10 au lieu-dit le Moulin

Vue panoramique de l'état initial dans un angle de 120° (parcs existants et accordés visibles)



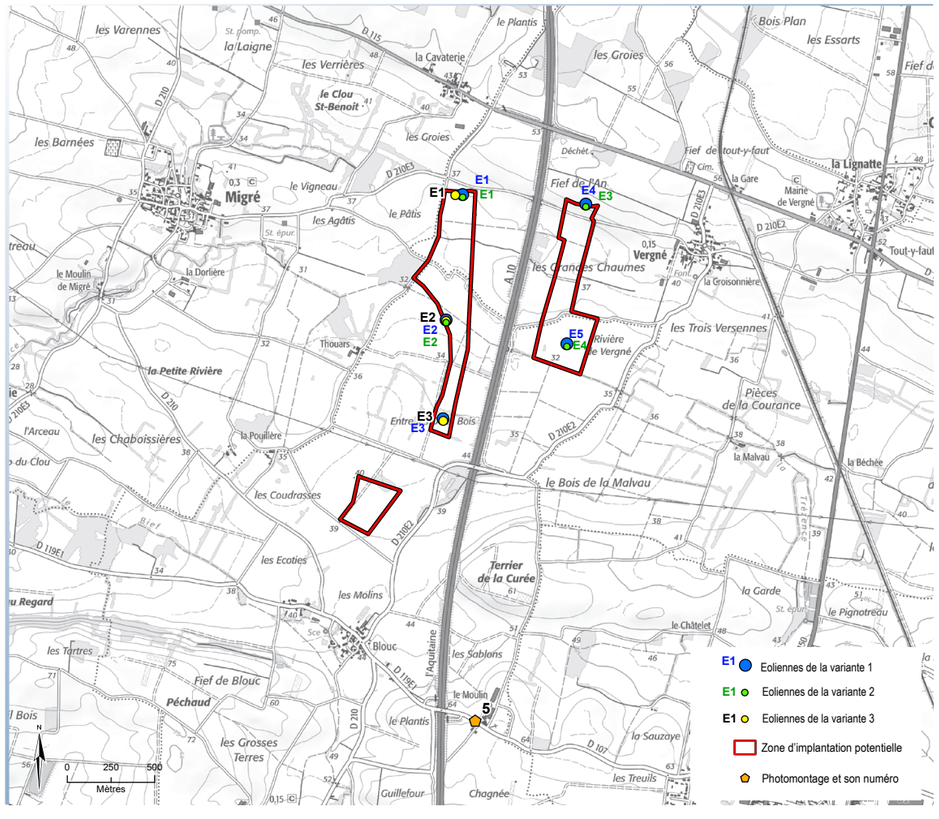

Carte de localisation du photomontage

Ce photomontage est réalisé depuis la RD107 à proximité de l'autoroute A10 au sud du site étudié au niveau du silo agricole du Moulin. Il a pour objectif d'illustrer les vues depuis le sud dans le périmètre rapproché depuis cette route. L'autoroute A10 est encaissée et encadrée d'arbres, elle n'est pas visible. Les vues depuis l'autoroute sont par conséquent cadrées dans l'axe de la route et la perception des éoliennes du projet sera moindre.

La vue est ouverte sur la plaine, découpée en plans par les ondulations du relief et les bois.
Le site étudié se lit en vue proche dans le paysage éolien existant. Il vient en plan intermédiaire, avec la trame arborée le long de l'autoroute A10 en avant-plan et des bois en arrière-plan.

- La variante 1 ajoute deux éoliennes au sud du parc existant de Villeneuve Vergné et une ligne parallèle de 3 éoliennes au sud-ouest créant un nouveau groupe dans cette vue depuis le sud.
- La variante 2 reprend la géométrie de la variante 1, avec seulement deux éoliennes au lieu de trois dans la nouvelle ligne au sud-ouest du parc de Villeneuve Vergné.
- La variante 3 crée une ligne régulière de trois 3 éoliennes au sud-ouest du parc de Villeneuve Vergné.

Dans cette vue depuis le sud, les trois variantes présentent une géométrie simple et lisible sur le même principe d'implantation en ligne nord/sud que le parc de Villeneuve Vergné. Dans cette vue ouverte avec les autres parcs éoliens, elles ajoutent toutes les trois un nouveau groupe d'éoliennes entre les parcs existants de Migré au nord-ouest et de Villeneuve Vergné au nord-est. La variante 2 induit un groupe plus ponctuel avec deux éoliennes par rapport aux variantes 1 et 3 qui présentent une ligne de trois éoliennes. Les trois variantes sont cependant opportunes depuis ce point.

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)



Variante 1

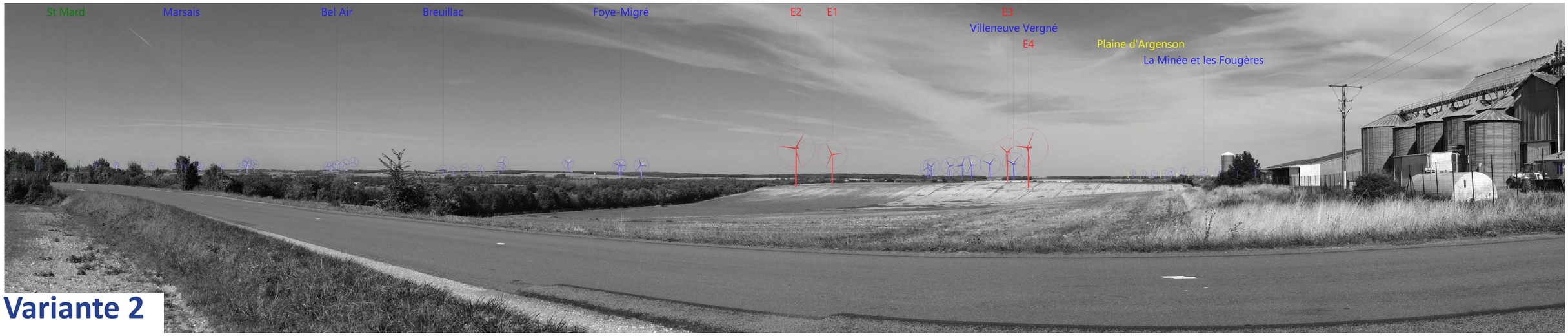

Variante 2



Variante 3

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Variante 1



Variante 2



Variante 3

Photomontage n°7 depuis La Pouillère

Vue panoramique de l'état initial dans un angle de 120° (parcs existants et accordés visibles)



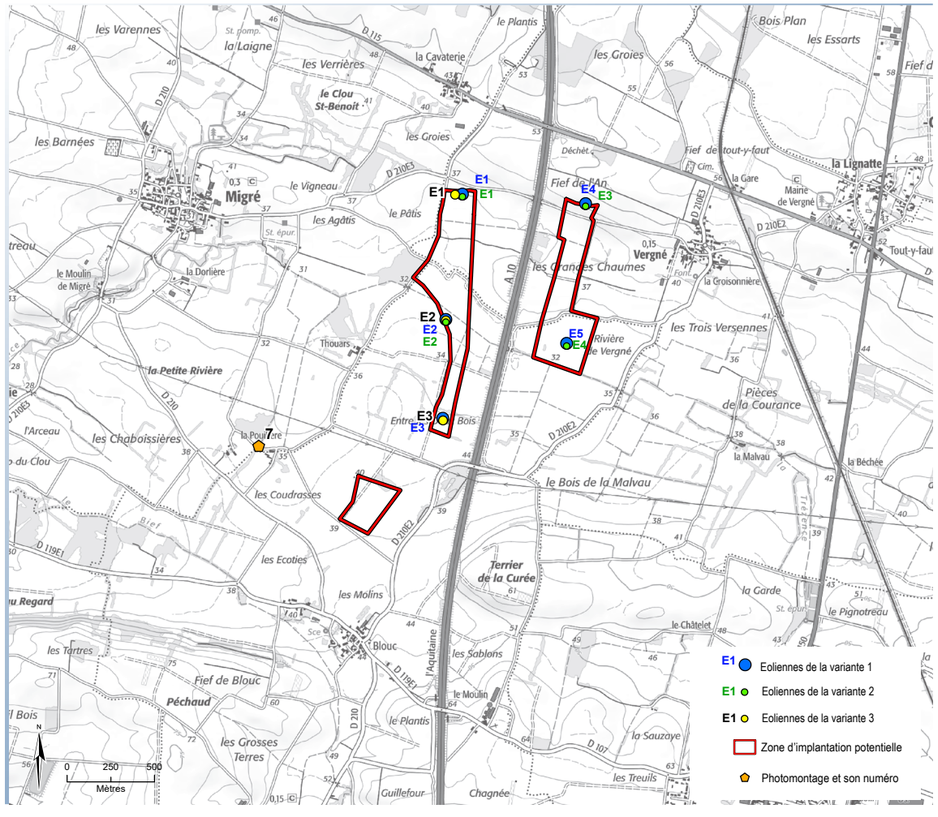

Carte de localisation du photomontage

Ce photomontage est réalisé depuis le hameau de la Pouillère dans l'objectif d'illustrer les vues depuis cet habitat présent dans l'ouest / sud-ouest du périmètre immédiat.

La vue sur la plaine est cadrée par les haies et les bois qui forment un horizon boisé proche avec la ligne à haute-tension en avant-plan.
Le site étudié se lit en vue immédiate en étant en arrière-plan de la ligne à haute-tension et des haies (< 1 km).

Les trois variantes présentent une géométrie simple et lisible suivant un axe nord/sud. Elles sont ici perçues dans leur plus large emprise nord/sud.

- La variante 1 se lit avec ses deux lignes de trois et de deux éoliennes. C'est la variante la plus dense.
- La variante 2 présente une géométrie similaire à la variante 1 mais plus régulière avec ses deux lignes de deux éoliennes, l'éolienne E3 de la variante étant supprimée. La variante 2 est alors moins dense que la variante 1 et occupe un angle plus faible que les variantes 1 et 2, et elle est est la plus éloignée de ce hameau (pas d'éolienne dans le sud du site).
- La variante 3 se lit en une ligne de trois éoliennes. Elle occupe un angle similaire à la variante 1, en étant moins dense (une seule ligne d'éoliennes).

Les trois variantes présentent une géométrie simple et lisible en lignes, reprenant le principe d'implantation du parc de Villeneuve Vergné. Les trois variantes ajoutent des éoliennes plus proches du hameau à l'est, en venant en continuité au sud du parc existant de Villeneuve Vergné.
Les autres parcs éoliens compris dans cette vue vers l'est ne sont pas visibles ou très peu pour celui de Villeneuve Coivert.
Les variantes 1 et 3 sont les plus impactantes avec leur éolienne E3 qui est la plus proche du hameau. Elles sont cependant éloignées d'environ 1 km du hameau, aucune éolienne n'étant dans la zone sud du site étudié. La variante 3 présente la géométrie la plus simple (une seule ligne).

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)



Variante 1



Variante 2

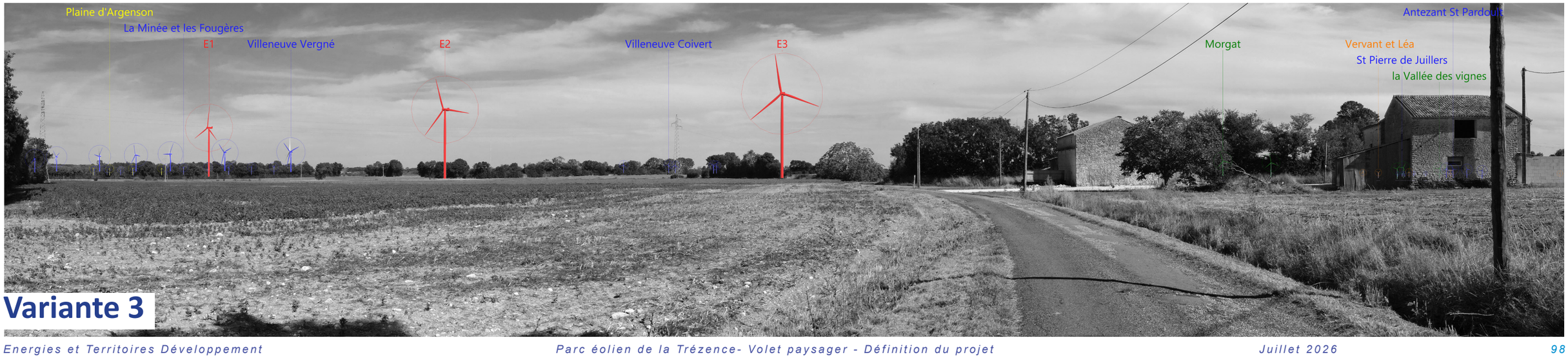

Variante 3

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Variante 1



Variante 2



Variante 3

Photomontage n°9 depuis la RD115 à la sortie est de la Cavaterie

Vue panoramique de l'état initial dans un angle de 120° (parcs existants et accordés visibles)

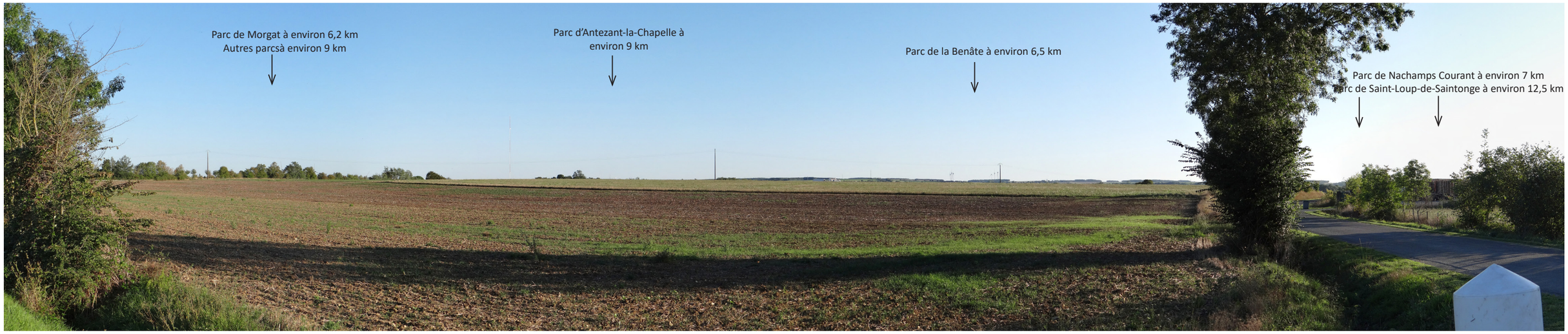

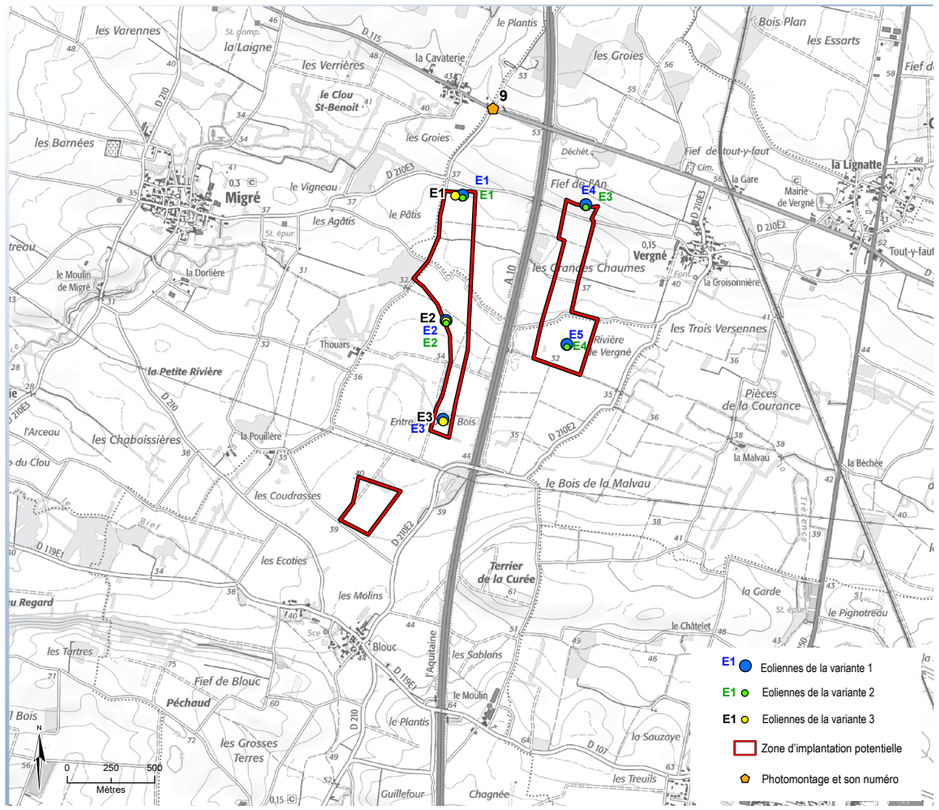

Carte de localisation du photomontage

Ce photomontage est réalisé sur la RD115 en sortie est du hameau de la Cavaterie afin d'illustrer les perceptions depuis cette route et cet habitat proche au nord dans le périmètre immédiat.

La vue est ouverte sur le paysage agricole de la plaine. Le site étudié se lit en vue immédiate au sud / sud-est du hameau (< 1 km).

- La variante 1 dessine un parc de 5 éoliennes réparties en deux lignes parallèles de trois et deux éoliennes.
- La variante 2 est plus régulière et moins dense que la variante 1 en occupant le même angle, avec ses deux lignes parallèles de deux éoliennes.
- La variante 3 dessine une seule ligne de trois éoliennes. C'est la variante occupant l'angle le plus faible depuis ce hameau du fait de sa géométrie en une seule ligne orientée nord/sud (pas d'éolienne dans l'est du site).

Les autres parcs éoliens compris dans cette vue vers le sud/sud-est sont plus éloignés. Le parc de la Benâte vient en arrière-plan du projet à environ 6 km. Les autres parcs lointains sont peu visibles en arrière-plan des haies (Morgat, Antezant-la-Chapelle, Vallées des Vignes, Antezant St Pardoult au sud-est ; Nachamps Courant et Saint-Loup-de-Saintonge au sud) ou masqués par le relief (Saint-Pierre-de-Juillers, Vervant et Léa, Mazeray, les Nouillers).
Les trois variantes présentent une géométrie simple et lisible en lignes. Elles sont toutes les trois à même distance du hameau, à proximité immédiate à moins de 1 km. Les variantes 1 et 2 sont les moins opportunes depuis ce hameau car elles occupent l'angle le plus large du fait de leur géométrie en deux lignes. La variante 3 est plus concentrée au sud/sud-est par rapport à ces deux variantes, avec une seule ligne d'éoliennes.

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)

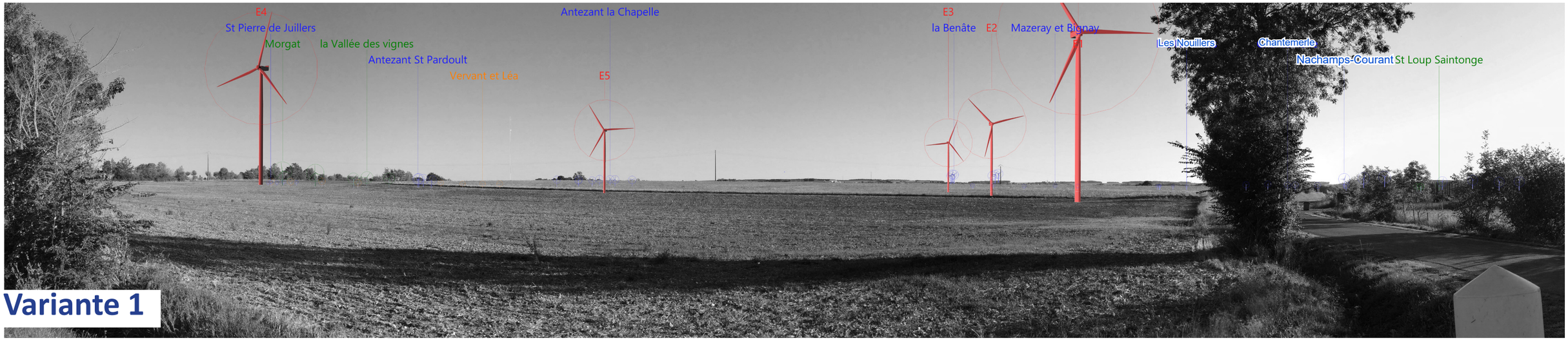

Variante 1

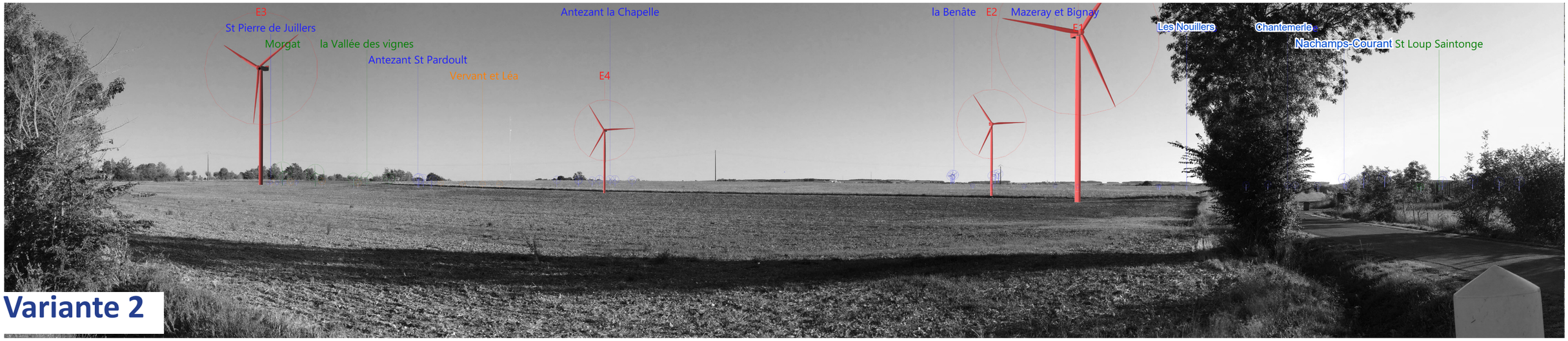

Variante 2

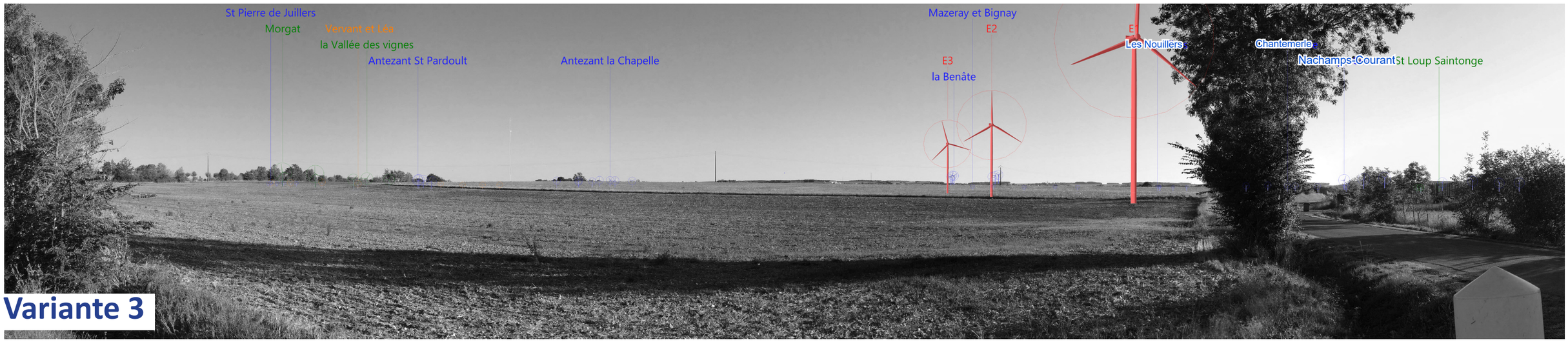

Variante 3

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Variante 1



Variante 2



Variante 3

Photomontage n°17 depuis la RD210 en sortie nord de Lozay

Vue panoramique de l'état initial dans un angle de 120° (parcs existants et accordés visibles)



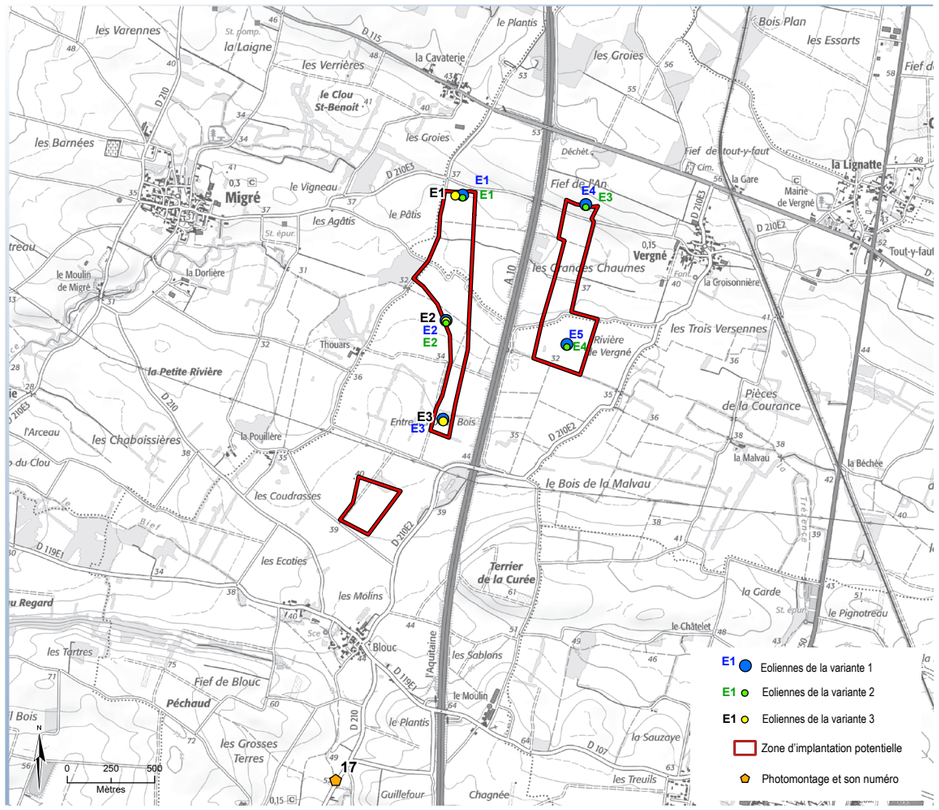

Carte de localisation du photomontage

Ce photomontage est réalisé sur la RD210 en sortie nord de Lozay afin de préciser la lecture du projet depuis ce bourg dans le sud du périmètre rapproché.

La vue est ouverte, découpée en plans par les ondulations du relief, les haies et les bois de la plaine. Le site étudié se lit en plan intermédiaire, en vue proche à environ 1,4 km en venant dans l'avant-plan du parc existant de Villeneuve-Vergné dans cette vue depuis le sud.
Les trois variantes sont reculées de Lozay par rapport au site étudié, aucune éolienne n'étant dans la zone au sud de la ligne à haute-tension.

- La variante 1 forme deux groupes de trois et deux éoliennes en avant-plan du parc existant. C'est la variante la plus dense. Les éoliennes E4 et E5 sont en arrière-plan des arbres depuis ce point.
- La variante 2 occupe le même angle que la variante 1 avec une géométrie similaire en deux groupes, mais avec une régularité (deux groupes de deux éoliennes). Elle est donc moins dense et plus régulière que la variante 1. C'est la variante la plus éloignée de Lozay à environ 3 km. Les éoliennes E3 et E4 sont en arrière-plan des arbres depuis ce point.
- La variante 3 forme un seul groupe de trois éoliennes. Elle occupe l'angle le plus faible. Elle est à distance similaire de Lozay que la variante 1.

Les trois variantes présentent une géométrie simple et lisible en ligne reprenant le principe d'implantation du parc existant de Villeneuve-Vergné. Elles ajoutent toutes les trois des éoliennes plus proches, tout en étant dans le même axe visuel que ce parc existant avec lequel elles se regroupent.
La variante 3 est la moins impactante depuis Lozay en formant une seule ligne d'éoliennes venant parallèlement et en avant-plan du parc de Villeneuve Vergné. Elle est reculée de Lozay d'environ 2 km (pas d'éolienne dans le sud du site) et occupe un angle réduit (pas d'éolienne dans l'est du site par rapport aux variantes 1 et 2).

Vue panoramique avec les silhouettes du projet et des parcs éoliens dans un angle de 120° (projet + tous les parcs existants, accordés et en instruction)

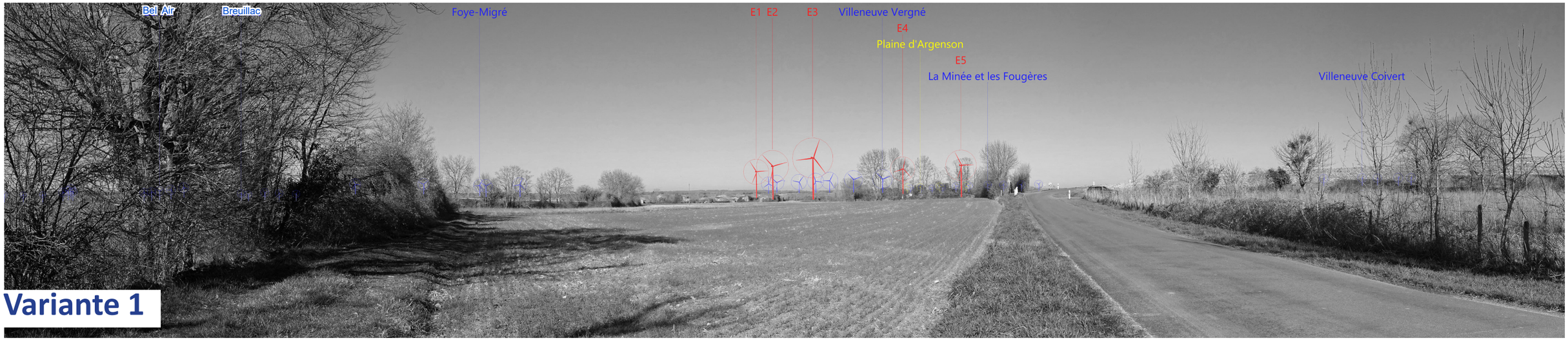

Variante 1

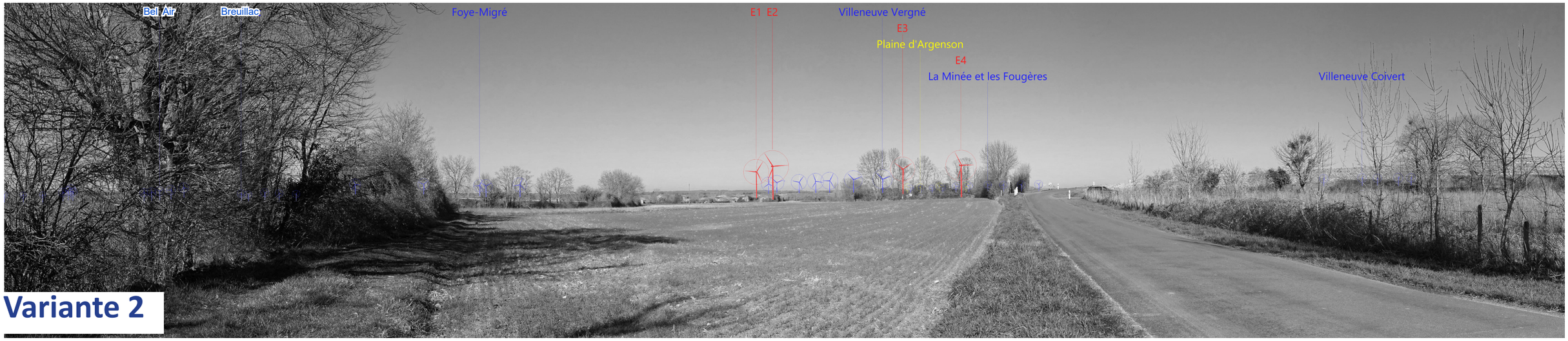

Variante 2

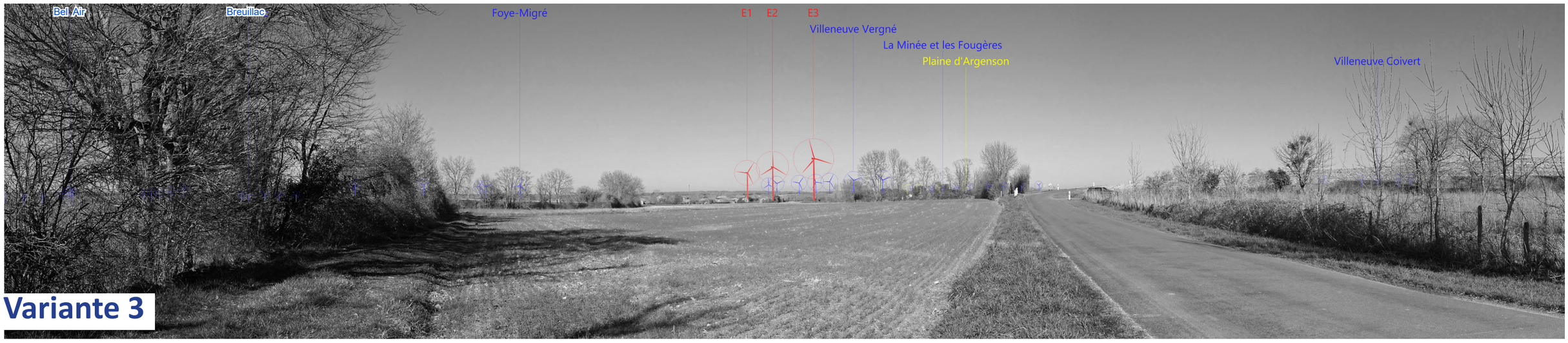

Variante 3

Vue panoramique du photomontage du projet dans un angle de 120° (projet + parcs existants, accordés et en instruction visibles)



Variante 1

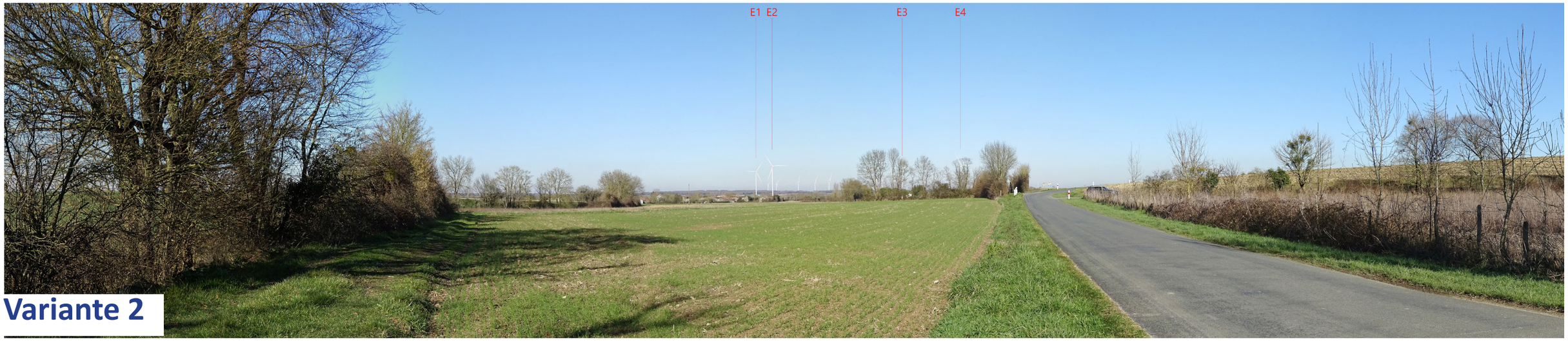

Variante 2



Variante 3

II.2. Etude de variantes
II.2.3. Analyse des variantes

Critères paysagers	VARIANTE 1	VARIANTE 2	VARIANTE 3
Lisibilité de la géométrie et cohérence avec les parcs éoliens voisins	**3 variantes venant dans l'ensemble éolien existant à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné, reprenant le principe d'implantation en ligne nord/sud de ce parc selon l'orientation de l'autoroute A10. Différences entre les variantes portant sur leur géométrie en une ou deux lignes, et sur leur nombre d'éoliennes.**		
	Variante en deux lignes parallèles de part et d'autre de l'autoroute. 3 éoliennes à l'ouest et 2 éoliennes à l'est. Variante la plus dense.	Variante 2 en deux lignes parallèles de deux éoliennes de part et d'autre de l'autoroute. Variante plus régulière que la variante 1. Variante moins dense que la variante 1 avec suppression de E3 de la variante 1 réduisant l'angle nord/sud par rapport à la variante 1. Angle est/ouest identique à la variante 1.	Variante en une seule ligne de trois éoliennes à l'ouest de l'autoroute. Variante correspondant à la ligne ouest de la variante 1 ajustée. Variante occupant un angle nord/sud similaire à la variante 1 mais l'angle est/ouest le plus faible par rapport aux variantes 1 et 2 (pas d'éolienne dans l'est du site).
Lecture depuis l'habitat proche à l'est : Vergné, la Lignatte	Variantes 1 et 2 les plus proches de l'habitat à l'est dont le bourg de Vergné en étant à même distance (< 1 km).		Variante la plus éloignée de Vergné (> 1 km) et de l'habitat à l'est. Variante la moins dense, avec une géométrie régulière.
	Variante la plus dense.	Variante moins dense et plus régulière que la variante 1.	
Lecture depuis l'habitat proche à l'ouest : Thouars, la Pouillère, Migré	Variantes à distances similaires de l'habitat à l'ouest (Thouars < 1 km ; Migré > 1 km).		
	Variantes 1 et 3 les plus proches de la Pouillère au sud-ouest avec cependant un recul d'environ 1 km (pas d'éolienne dans la zone au sud de la ligne à haute-tension).	Variante la plus éloignée de La Pouillière. Recul à ce hameau et de l'habitat au sud-ouest par la suppression de l'éolienne E3 de la variante 1. Variante occupant l'angle nord/sud le plus faible.	Variantes 1 et 3 les plus proches de la Pouillère au sud-ouest avec cependant un recul d'environ 1 km (pas d'éolienne dans la zone au sud de la ligne à haute-tension).
	Variante la plus dense.	Variante moins dense et moins étendue que la variante 1.	Variante avec une géométrie moins dense en une seule ligne.
Lecture depuis l'habitat proche au nord : La Cavaterie	Trois variantes à même distance de ce hameau (< 1 km).		
	Variantes 1 et 2 avec deux lignes d'éoliennes occupant l'angle est/ouest le plus grand.		Variante 3 en une seule ligne régulière de trois éoliennes, occupant l'angle le plus faible (pas d'éolienne à l'est de l'autoroute).
	Variante la plus dense.	Variante moins dense et plus régulière que la variante 1 (deux lignes de deux éoliennes).	
Lecture depuis l'habitat proche au sud : Blouc, Lozay	Variantes 1 et 3 les plus proches de l'habitat au sud avec cependant un recul de plus de 1 km à Blouc et de plus de 2 km à Lozay (pas d'éolienne dans la zone au sud de la ligne à haute-tension).	Variante la plus éloignée de l'habitat au sud. Recul par la suppression de l'éolienne E3 de la variante 1.	Variantes 1 et 3 les plus proches de l'habitat au sud avec cependant un recul de plus de 1 km à Blouc et de plus de 2 km à Lozay (pas d'éolienne dans la zone au sud de la ligne à haute-tension).
	Variante la plus dense.	Variante moins dense et moins étendue que la variante 1.	Variante avec une géométrie moins dense en une seule ligne.
Synthèse	**Variante la plus dense et avec un impact plus fort depuis l'habitat car la plus étendue dans l'emprise nord/sud et dans l'emprise est/ouest. Variante la moins favorable.**	**Variante plus régulière et moins dense que la variante 1, avec un impact plus faible depuis l'habitat par rapport à la variante 1. Variante d'impact plus fort que la variante 3 par sa plus large emprise est/ouest en particulier depuis l'habitat proche au nord (La Cavaterie) et pour sa proximité à l'habitat à l'est (Vergné).**	**Variante la moins dense, régulière en une seule ligne de trois éoliennes, décalée au sud-ouest du parc de Villeneuve Vergné et non au sud dans son alignement strict tout en conservant le même principe d'implantation (cohérence), avec un impact plus faible depuis l'habitat en particulier à l'est (Vergné), au nord (La Cavaterie) et au sud (Blouc, Lozay). Variante occupant l'angle est/ouest le plus faible. Variante la plus éloignée de l'habitat à l'est. Variante occupant un angle nord/sud plus large depuis l'habitat à l'ouest par rapport à la variante 2 mais en étant moins dense (une seule ligne au lieu de deux). Variante la plus favorable.**

Tableau 9.Analyse paysagère des variantes

II.2. Etude de variantes
II.2.4. Mesures paysagères appliquées dans la définition des variantes

La phase d'analyse des scénarios permet d'adapter et de choisir différentes configurations du parc éolien. A ce stade, cette **possibilité d'adaptation du projet permet des évitements et des réductions majeurs** (choix du nombre d'éolienne, choix de leur position et de leur dimension notamment) qui ne seront plus possibles sur l'implantation retenue. Les résultats de l'application de la démarche ERC sur le plan paysager dans le cadre du choix de l'implantation sont présentés ci-dessous.

Mesures paysagères	Définition des mesures paysagères appliquées dans la définition des variantes
Mesures d'évitement	**- Choix d'un site localisé à proximité du parc existant de Villeneuve Vergné :** diminution des effets cumulés en créant un projet dans une logique d'extension et de densification. Site de projet regroupé visuellement avec le parc de Villeneuve Vergné. **- Choix d'un site éloigné du patrimoine protégé (des monuments historiques > 1,8 km du site étudié ; sites > 12 km) :** diminution des effets potentiels sur le patrimoine.
Mesures de réduction	**- Recherche d'une géométrie en cohérence avec l'orientation du parc de Villeneuve Vergné et de l'autoroute A10 :** 3 variantes reprenant le principe d'implantation en ligne du parc existant le long de l'autoroute avec les variantes 1 et 2 en deux lignes parallèles et la variante 3 en une seule ligne. **- Recul des éoliennes du sud du site pour s'éloigner de l'habitat au sud dont le hameau de Blouc et le bourg de Lozay :** pas d'éolienne dans la zone au sud de la ligne à haute-tension pour les trois variantes. Variante 2 appliquant un recul supplémentaire vers le nord par rapport aux variantes 1 et 3. **- Evolution de l'angle occupé par le parc éolien et de la densité du parc entre les différentes variantes.** Variante 1 la plus étendue et la plus dense, la moins favorable. Variante 2 la moins étendue dans l'axe nord/sud, en occupant un angle est/ouest similaire à la variante 1. Variante 3 occupant un angle nord/sud similaire à la variante 1 mais sans éolienne dans l'est du site réduisant son emprise est/ouest par rapport aux variantes 1 et 2 et l'éloignant de l'habitat à l'est. **- Recherche d'une utilisation maximale des chemins agricoles existants pour limiter la création de nouveaux chemins pour les trois variantes.**

Tableau 10.Mesures paysagères d'évitement et de réduction appliquées dans la définition des variantes

II.3. Présentation du projet

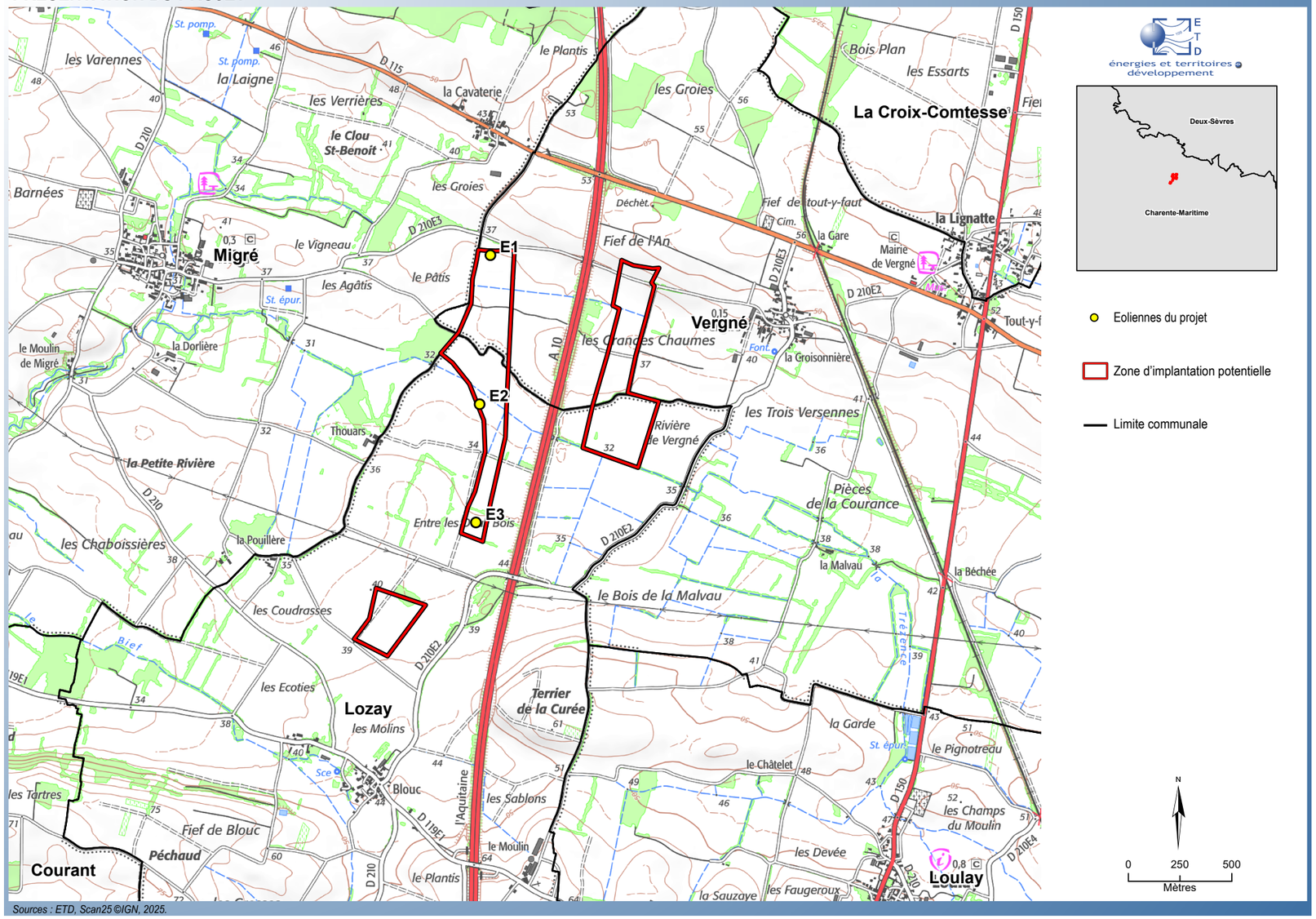

Carte 56. Présentation du projet

Lors de la démarche de conception du projet, les possibilités d'implantation ont été étudiées en fonction de critères environnementaux, paysagers, patrimoniaux mais aussi techniques, réglementaires et économiques, la viabilité du projet résultant d'un consensus de l'ensemble de ces critères.

Ainsi les trois variantes d'implantation ont aussi été étudiées selon les autres thématiques (cf. étude d'impact globale). Le projet proposé correspond à l'implantation de la variante 3 et comprend ainsi 3 éoliennes d'une hauteur totale maximale de 180 m.

La carte ci-contre présente le projet qui fait l'objet de la demande d'autorisation environnementale. Les coordonnées des éoliennes sont les suivantes :

	Coordonnées en Lambert 93	
Eolienne	X	Y
E1	426667	6558944
E2	426622	6558219
E3	426597	6557653

Tableau 11.Coordonnées des éoliennes du projet

La partie III. traite les perceptions et la lecture du projet depuis les périmètres éloigné, rapproché et immédiat notamment à l'aide de photomontages.